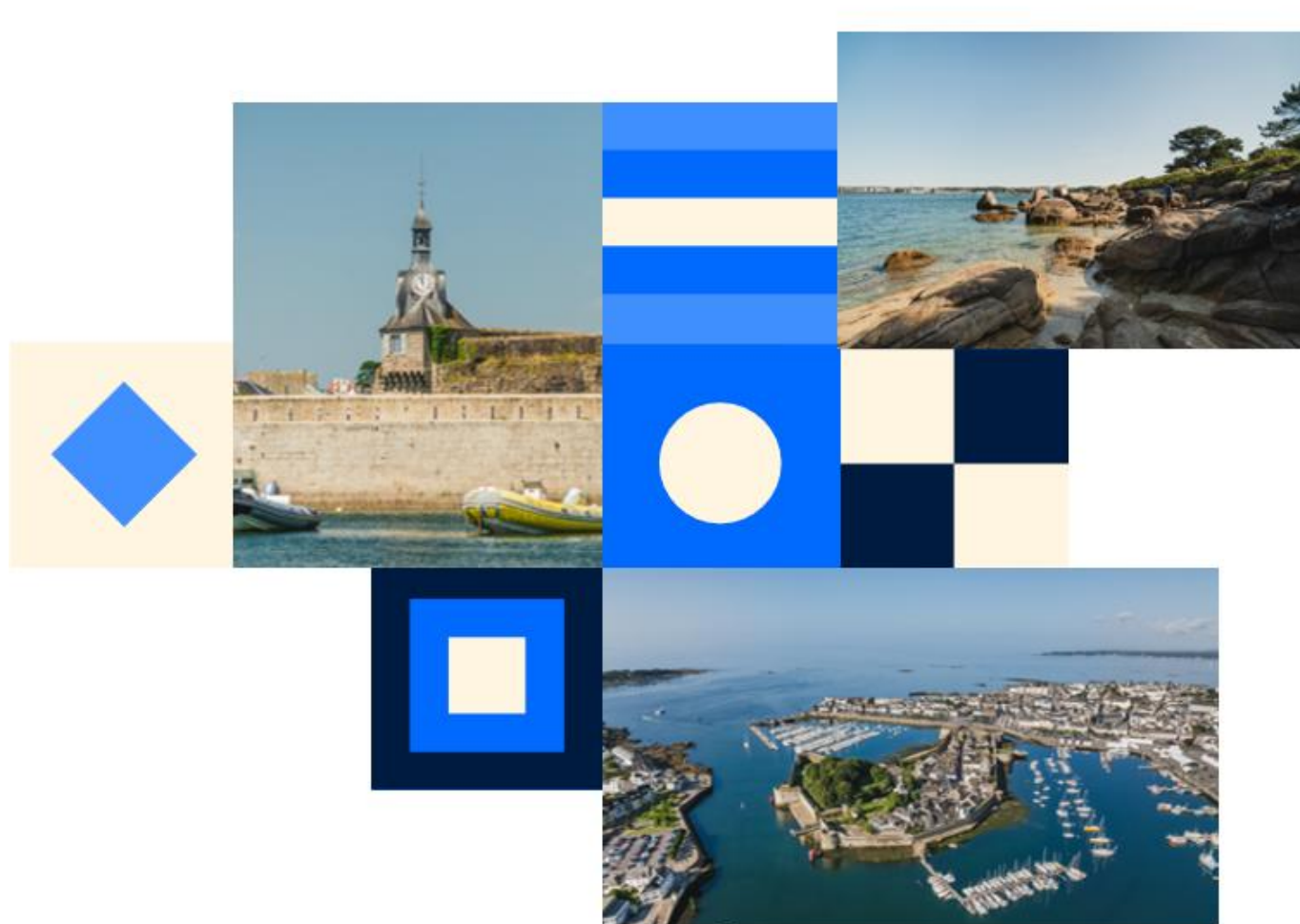


CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

Procès-verbal



Conseil municipal du 5 juin 2026
Ordre du jour

1	Direction générale des services : Désignation des délégués de conseils municipaux et de leurs suppléants – Etablissement du tableau des électeurs sénatoriaux
---	--

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 29 mai 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude GUILLOU, 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient présents :

M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à M. Claude GUILLOU
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Tiphaine MAREC
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. François LE TOLLEC
M. Mario STELLA donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS
M. Thomas LE BON donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Julie DUPUY

Secrétaire de séance : M. Patrick LAMOUR

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 29 présents, 35 votants.

Publication par voie d'affichage du 8 juin 2026 au 8 août 2026

M. Claude GUILLOU :

Bonsoir à tous. C'est un conseil municipal exceptionnel.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

(Appel des conseillers municipaux)

Le secrétaire de séance sera Monsieur Patrick LAMOUR.

Nous allons passer à l'ordre du jour. Il s'agit de la désignation des suppléants des délégués de droit pour les élections sénatoriales.

CONCARNEAU

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

M. Claude GUILLOU :

Je rappelle que le conseil municipal est réuni en application du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral fixant, pour chaque commune, le nombre de délégués et de suppléants.

Je précise que, pour Concarneau, commune de 20 845 habitants, les 35 conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit et que le conseil municipal doit procéder à la désignation de 9 suppléants.

Le bureau électoral est constitué. Il est présidé par Monsieur le Premier adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire.

Sont appelés à siéger au bureau électoral :

- les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ;
(Gilbert LE BRIS et Marie-Christine HASCOËT)
- les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.
(Julie LEROY et Marie PERON)

Le bureau électoral est chargé de suivre les opérations de vote, de procéder au dépouillement, d'attribuer les mandats de suppléants et de proclamer les résultats.

Je rappelle que les conseillers municipaux de Concarneau sont délégués de droit, il n'y a donc pas lieu d'élire les délégués titulaires. Seuls les 9 suppléants doivent être désignés. Les suppléants sont élus au scrutin secret, sans débat, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les listes doivent être paritaires, avec alternance d'un candidat de chaque sexe. Le vote se fait sans panachage, sans adjonction ou suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation.

Je constate le dépôt de deux listes :

- Liste « L'Énergie du renouveau pour Concarneau » ;
- Liste « Concarneau citoyenne et participative ».

Un exemplaire de chaque liste est remis au bureau électoral et sera joint au procès-verbal.

Je déclare le scrutin ouvert. Chaque conseiller municipal présent, ainsi que les conseillers disposant d'un pouvoir régulier, est appelé à voter. Le vote a lieu au scrutin secret. Après que l'ensemble des conseillers appelés à voter a été invité à le faire, je pourrais déclarer le scrutin clos.

Le bureau électoral procède à l'attribution des 9 sièges de suppléants à la représentation proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne.

Les sièges obtenus par chaque liste sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de la liste. Les résultats seront ensuite proclamés.

Nous allons procéder au vote, les élus qui disposent d'un pouvoir voteront deux fois.

Les votes sont recueillis dans l'urne par un agent municipal.

J'appelle les membres du bureau électoral pour le dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

Voilà le résultat :

- 35 votants
 - Liste « L'Énergie du renouveau pour Concarneau » : 27 voix
Sont élus : Mme RIVOAL Reine, M. PRAQUIN Sébastien, Mme DUMESNIL Lucie, M. TSI-KIN-SAN Marc, Mme LE THELLEC Monique, M. LE BLOAS Denis, Mme CHEVAUCHER Gaëlle.
 - Liste « Concarneau citoyenne et participative » : 8 voix
Sont élus : M. DESBORDES Pierre-Jean, Mme CROGUENNEC Marie.

Les conseillers municipaux présents, en leur qualité de délégués de droit, font connaître au bureau électoral la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement lors du scrutin sénatorial.

Il est rappelé que Madame Julie Dupuy, conseillère régionale, et Madame Céline Le Tendre, conseillère départementale, sont déjà membres du collège électoral sénatorial au titre de leur autre mandat. Elles participent à la séance du 5 juin et au vote relatif à la désignation des suppléants. Pour le scrutin sénatorial, elles seront remplacées au titre de leur mandat municipal par les personnes qu'elles ont proposées, désignées par le maire et notifiées à la Préfecture.

En commençant la séance, j'ai omis de vous signaler que le groupe Concarneau citoyenne et participative nous avait fait parvenir une question par mail à laquelle nous allons répondre.

Je vais passer la parole à Mme Manon Rosario qui nous a adressé ce mail.

QUESTION ÉCRITE DU GROUPE

« CONCARNEAU CITOYENNE ET PARTICIPATIVE »

Mme Manon ROSARIO :

Merci.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse, Mesdames et Messieurs adjointes et adjoints, conseillères et conseillers municipaux,

En juin 2025, l'ancienne municipalité a pris la décision de fermer l'école de Kerandon à la rentrée 2026.

L'annonce de cette fermeture s'est faite sans échanges avec les familles, créant un sentiment d'injustice et d'incompréhension pour ces dernières et menant à plusieurs mois d'actions, allant jusqu'à l'annulation d'un conseil municipal.

Cette école est située dans un quartier prioritaire de la ville, une attention et des actions particulières, notamment via le dispositif de réussite éducative, sont portées par la mairie pour les enfants actuellement scolarisés dans cette école. La répartition des enfants dans les différentes autres écoles de la ville à la rentrée 2026 amène donc un enjeu de continuité de ce suivi renforcé.

Au sein de Concarneau citoyenne et participative, nous sommes soucieux que cette continuité se fasse au mieux et nous sommes conscients du contexte d'échange jusqu'alors difficile entre l'ancienne municipalité et les familles, notre groupe d'élus vous a interrogés lors du dernier conseil municipal, sur les dispositions qui étaient prévues pour accompagner les familles concernées.

Vous nous avez alors indiqué que les difficultés que nous anticipions n'avaient pas été exprimées par les familles ou qu'elles faisaient déjà l'objet d'un accompagnement par les services municipaux et leurs partenaires.

Depuis ce dernier conseil municipal, les prises de parole publiques des représentants des parents d'élèves montrent que des interrogations importantes demeurent quant aux conditions concrètes de la rentrée prochaine.

Les parents ont notamment évoqué des questions relatives à l'accompagnement des familles, aux suites données aux rendez-vous engagés antérieurement, à l'accueil dans les nouveaux établissements, aux aménagements nécessaires pour la filière bilingue ou encore à l'organisation de la fin d'année scolaire alors que le déménagement doit être conduit simultanément.

Les attentes des représentants des parents d'élèves pour échanger avec la mairie à l'occasion du conseil d'école qui s'est tenu ce mardi 2 juin étaient très fortes. L'absence de représentants de la mairie a été particulièrement mal vécue par les familles. Il y a, à l'évidence, un écart entre leur perception de cette future rentrée et votre sentiment que vous nous avez communiqué au dernier conseil municipal que les précautions ont déjà été prises.

Nous avons pris connaissance des explications apportées par la Ville concernant l'absence de représentation municipale lors du dernier conseil d'école ainsi que de votre volonté d'organiser une nouvelle réunion avec les familles et la communauté éducative. Nous considérons que cette démarche va dans le bon sens dès lors qu'elle permet d'apporter des réponses précises aux préoccupations exprimées. Notre intention est désormais de nous assurer que la transition puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour les enfants, les familles et les équipes éducatives.

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer :

1- si la Ville envisage la mise en place d'un service de transport scolaire dédié ou de toute autre mesure spécifique permettant aux enfants du quartier de rejoindre leur nouvel établissement dans de bonnes conditions ;

2- si une évolution de la tarification de la restauration scolaire est envisagée pour les familles les plus modestes ou si des dispositifs d'aide particuliers sont prévus afin de limiter les conséquences financières de cette réorganisation ;

- 3- si les dispositifs d'accompagnement à la scolarité relevant du dispositif de réussite éducative restaient accessibles gratuitement aux enfants qui en bénéficient aujourd'hui et si cette garantie s'étendrait également à l'accueil périscolaire lorsque cela est nécessaire ;
- 4- si une réunion d'information collective à destination des familles sera organisée avant la rentrée scolaire afin que chacun puisse disposer d'une information complète et partagée ;
- 5- si un document récapitulatif présentant l'ensemble des modalités pratiques du déménagement et de la rentrée, les interlocuteurs identifiés et les dispositifs d'accompagnement existants sera transmis aux familles concernées ;
- 6- si la Ville prévoit une coordination entre le déroulé des travaux nécessaires à l'accueil de la crèche A la Rue Béole, et la fin de l'année scolaire, afin que cette dernière se déroule sans nuisance pour les enfants et enseignants.
- 7- et enfin, si la Ville envisage la mise en place d'un dispositif de suivi associant les familles, les équipes éducatives, l'Éducation nationale et les services municipaux afin d'évaluer, dans les premiers mois suivant la rentrée, les conditions d'intégration et d'adaptation des enfants dans leurs nouveaux établissements.

Au-delà des réponses que vous nous avez déjà apportées, nous pensons qu'il est désormais important que les familles puissent disposer non seulement d'informations précises, mais également d'engagements clairs, lisibles et vérifiables sur l'ensemble de ces sujets.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la fermeture de l'école a été difficilement vécue par de nombreuses familles du quartier. Il nous paraît aujourd'hui essentiel de renouer pleinement le dialogue avec elles et de leur apporter toute la visibilité nécessaire sur les mois à venir.

Nous vous remercions de la précision des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions devant le conseil municipal et, au-delà, à l'ensemble des familles concernées.

Je vous remercie.

M. Claude GUILLOU :

Merci. La réponse à vos questions va être donnée par Sophie HELIAS.

Mme Sophie HELIAS :

Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie le groupe Concarneau citoyenne et participative pour cette question, qui me permet de faire un point clair et complet sur les conditions de la rentrée scolaire 2026 suite à la fermeture de l'école de Kerandon.

Depuis l'annonce de cette réorganisation, la Ville, ses services, l'Éducation nationale et les équipes éducatives travaillent conjointement afin d'anticiper les conséquences de cette évolution et que cette transition se passe dans les meilleures conditions possibles pour les enfants et leurs familles.

Je réponds donc aujourd'hui aux différents points soulevés.

Sur la question du transport scolaire, je tiens à préciser que les transports sont gratuits pour les familles les plus modestes. À ce jour, aucune famille ne nous a sollicités pour la mise en place d'un transport scolaire dédié. Néanmoins, nous avons de notre côté identifié deux situations familiales pour lesquelles cette question pourrait se poser. Elles font déjà l'objet d'un accompagnement par le Dispositif de Réussite Éducative, qui étudie avec les familles les solutions de mobilité les plus adaptées à leur situation. Ce suivi individualisé nous semble bien plus adapté qu'une solution uniforme, précisément parce qu'il tient compte de la réalité de chaque famille.

Concernant la restauration scolaire, elle est d'ores et déjà tarifée en fonction du quotient familial. Ces dispositifs de solidarité continueront naturellement de s'appliquer, quelle que soit l'école fréquentée, afin de protéger les familles les plus modestes. Si certaines familles devaient rencontrer de nouvelles difficultés

financières, elles sont invitées à se rapprocher au plus vite du DRE, qui examinera alors leur situation au cas par cas avec la plus grande attention, et ce, afin d'apporter des réponses parfaitement adaptées.

Sur le maintien des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de l'accueil périscolaire, je veux être très claire : le Dispositif de Réussite Éducative restera pleinement actif pour les enfants concernés, y compris pour les temps périscolaires.

Le changement d'établissement ne remet absolument pas en question ni en cause les accompagnements existants. Bien évidemment, les enfants continueront à bénéficier du même suivi et de la même attention. S'agissant de la demande d'une réunion d'information destinée aux familles avant la rentrée, nous considérons que les cas évoqués relèvent souvent de situations individuelles, parfois très sensibles, qui nécessitent proximité, écoute et confidentialité. Et vous le comprendrez aisément, il est souvent très difficile voire impensable pour les familles d'aborder des questions aussi personnelles et surtout financières dans le cadre de réunions publiques. C'est pourquoi les services de la Direction Éducation Jeunesse privilégieront toujours un accompagnement individualisé avec les familles concernées.

Sur la demande d'un document récapitulatif concernant le déménagement et l'organisation de la rentrée, je rappelle que des réunions ont déjà été organisées dans les trois écoles concernées – Kerandon, Berthou et centre-ville – en présence des services municipaux et des équipes éducatives. Les familles ont également pu participer aux différentes portes ouvertes des établissements qui accueilleront leurs enfants et ont donc déjà eu toutes les informations portées à leur connaissance. Sur le plan logistique, le déménagement est bien entendu pris en charge intégralement par les services de la Ville. J'ai bien noté votre inquiétude, mais soyez rassurés : des points réguliers sont faits par nos services quant au bon déroulement de ce déménagement.

Sachez que, concernant les travaux réalisés à Kerandon avant la fin de l'année scolaire pour l'accueil provisoire de la crèche À la Rue Béole, des consignes particulièrement strictes ont été données aux services techniques et ce, afin de préserver la sérénité et le bien-être des enfants. Les interventions, actuellement, concernent exclusivement des petits travaux d'aménagement, tels que la pose de protections sur les radiateurs. Ceux-ci sont donc programmés en priorité les mercredis afin de limiter au maximum toute gêne pour les élèves et les équipes éducatives. De surcroît, je peux vous assurer qu'une vigilance toute particulière a été demandée aux agents afin qu'aucune nuisance sonore ne puisse perturber les temps de repos, notamment les siestes des plus petits. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de cette période de transition et de la nécessité absolue de préserver la tranquillité des tout-petits jusqu'à la fin de cette année scolaire. C'est précisément dans cet esprit que l'ensemble de ces mesures a été mis en place. Enfin, sur l'adaptation des enfants dans leurs nouveaux établissements, je veux rassurer les familles. Les équipes enseignantes, les personnels éducatifs et la Direction Education Jeunesse porteront une attention toute particulière à cette période de transition. Chaque enfant sera accueilli avec attention et bienveillance afin de trouver rapidement sa place et de s'épanouir dans leur nouvelle école. Nous avons pleinement conscience que tout changement peut susciter des inquiétudes, mais nous avons toute confiance dans l'engagement et le professionnalisme des équipes éducatives pour accompagner cette évolution avec le soin et l'attention qui les caractérisent, comme elles le font chaque année auprès de tous les élèves qui rejoignent nos écoles.

Pour conclure, je souhaite rappeler que l'ensemble de ces sujets fait bien entendu l'objet d'un suivi particulièrement attentif par les services de la Direction Education Jeunesse, en lien étroit avec l'Éducation nationale et les équipes éducatives.

Chaque situation est examinée avec soin afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque enfant. Les dispositifs d'accompagnement existants seront intégralement maintenus et mobilisés autant que nécessaire pour garantir une transition sereine.

Je souhaite particulièrement témoigner de la pleine confiance que nous accordons aux professionnels qui œuvrent quotidiennement auprès de nos enfants et de leurs familles. Les équipes de la Direction Education Jeunesse et les services techniques de la Ville de Concarneau, les personnels de l'Éducation nationale ainsi que l'ensemble des équipes éducatives sont pleinement mobilisés pour accompagner cette évolution avec sérieux, attention et professionnalisme. Leur expérience, leur savoir-faire et leur engagement constituent

les meilleurs atouts pour garantir à chaque enfant un accueil de qualité et une intégration réussie au sein de son nouvel établissement. Soyez-en assurés.

Je vous remercie.

M. Claude GUILLOU :

Merci Sophie. Nous sommes arrivés au terme de ce conseil municipal exceptionnel.

Je déclare donc le conseil municipal clos.

La séance est levée à 19h05.